

Immobilier & TVA



Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Comprendre les règles de la TVA appliquées aux opérations immobilières de construction ou de restructuration

Programme

Principes de la TVA immobilière :

- Droit à la déduction
- Livraison à soi-même
- Auto-liquidation de la TVA pour le sous-traitant des marchés de travaux

Règles applicables (présentation étude CPU) :

- Selon la maîtrise d'ouvrage : établissements, collectivités territoriales
- Selon la nature des travaux : construction ou réhabilitation

Pré-requis

- Connaître les règles de bases de la TVA
- Il est conseillé d'avoir suivi la formation intitulée : Initiation à la gestion de la TVA

Public concerné

- Directeurs - directrices des affaires financières
- Agent(e)s comptables
- Directeur - directrice du patrimoine
- Responsables financiers de direction du patrimoine

Inscriptions fermées



DATES

Du 13/05/2024 - 09:30 au
14/05/2024 - 17:30



LIEU

Ecole Nationale Supérieure
D'architecture Paris-Val-de-Seine
3/15 quai Panhard et Levassor
75013 PARIS

520
€HT



2 JOUR(S)



S'inscrire à la formation



Contacteur l'organisateur

Intervenant(e)s

→ Fiscaliste

→ Expert(e) établissement

